

**Nombre de membres****Nombre de présents****Pouvoirs :****Nombre d'absents****Nombre de votants****Quorum**

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 septembre 2023 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 21 septembre 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALLIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUVAIS,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS,

**Pouvoirs :**

- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Philippe GALLIOTTO,

**Absents excusés :**

- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,

**Absents :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Conseillère municipale de DREUX,

**Secrétaire de séance :**

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

**Objet : Détermination des coûts de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2023**

Exposé de Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Vice-présidente en charge des concours et examens professionnels,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a organisé un examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2023, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DE L'examen professionnel	
Arrêté d'ouverture	17 août 2022
Période de retrait des dossiers d'inscription	18/10/2022 au 23/11/2022
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	1 <sup>er</sup> décembre 2022
Epreuve écrite d'admissibilité	13 avril 2023
Réunion du jury d'admissibilité	1 <sup>er</sup> juin 2023
Epreuves orales d'admission	19 et 20 juin 2023
Réunion du jury d'admission	20 juin 2023

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	40
Admis à concourir	35
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	30
Admissibles	27
Présents aux épreuves orales d'admission	26
Lauréats	18

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de cet examen professionnel. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION,	COÛT
Assurance	78,50
Location de salle	1 376,43
Impressions	125,10
Fourniture de sujets	2 444,44
Frais de personnel	5 262,83
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	387,53
Indemnités des membres du jury	1 776,30
Frais indirects (23,72 x nombre d'inscrits)	948,80
<b>COÛT TOTAL REEL DE L'EXAMEN</b>	<b>12 399,93</b>
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	688,89

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2023.

Coût total réel de l'examen professionnel : **12 399,93 euros, arrondis à 12 400 euros**  
Coût par lauréat : **688,89 euros, arrondis à 689 euros**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause, auprès du Centre de gestion coordonnateur, à savoir le Centre de gestion de l'Indre-et-Loire.

Vu l'avis favorable du Bureau réunis le 14 septembre 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2ème classe, au titre de l'année 2023.

Coût total réel de l'examen professionnel : **12 399,93 euros, arrondis à 12 400 euros**

Coût par lauréat : **688,89 euros, arrondis à 689 euros**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause, auprès du Centre de gestion coordonnateur, à savoir le Centre de gestion de l'Indre-et-Loire.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le :

Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET